



HAL
open science

Pour un environnement institutionnel et financier favorable à l'investissement par les jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires en Tunisie

Yannick Fiedler, Mohamed Elloumi, Abdallah Ben Saad, Emna Ouertani, Arbia Labidi

► To cite this version:

Yannick Fiedler, Mohamed Elloumi, Abdallah Ben Saad, Emna Ouertani, Arbia Labidi. Pour un environnement institutionnel et financier favorable à l'investissement par les jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires en Tunisie. [Rapport de recherche] Food and Agriculture Organization of the United Nations; Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie. 2020, pp.16. hal-03455803

HAL Id: hal-03455803

<https://sciencespo.hal.science/hal-03455803v1>

Submitted on 29 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Institut National de la Recherche
Agronomique de Tunisie



POUR UN ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET FINANCIER FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT PAR LES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES EN TUNISIE

DOCUMENT D'ORIENTATION



INTRODUCTION

En Tunisie, le taux de chômage des jeunes de 15 à 35 ans est très élevé, se situant autour de 35 pour cent, chez les diplômés du supérieur des régions de l'intérieur et en milieu rural, ce qui pousse un nombre important à l'exode et à l'émigration souvent au péril de leur vie. Par ailleurs, les régions de l'intérieur à dominante agricole et rurale accusent le plus grand retard de développement. Caractérisé par un vieillissement de la population des chefs d'exploitation et un faible niveau d'innovations techniques et organisationnelles, le secteur agricole peine à faire face aux défis de la stagnation de la croissance de la productivité, des changements climatiques et de la libéralisation des marchés des produits agricoles.

Plusieurs initiatives visant à stimuler l'investissement dans les secteurs agricole et agroalimentaire ont d'ores et déjà été lancées afin de répondre à ces défis. Expression de cette volonté publique, la nouvelle loi de l'investissement qui offre de nombreux avantages à l'investissement agricole a été promulguée en avril 2017. Cependant, malgré tous ces efforts, l'ONAGRI constate que la promulgation de la nouvelle loi n'a pas engendré une amélioration nette des investissements dans le secteur agricole, et il est regrettable de constater que la part des investissements par les jeunes agri-entrepreneurs reste nettement en dessous des attentes.

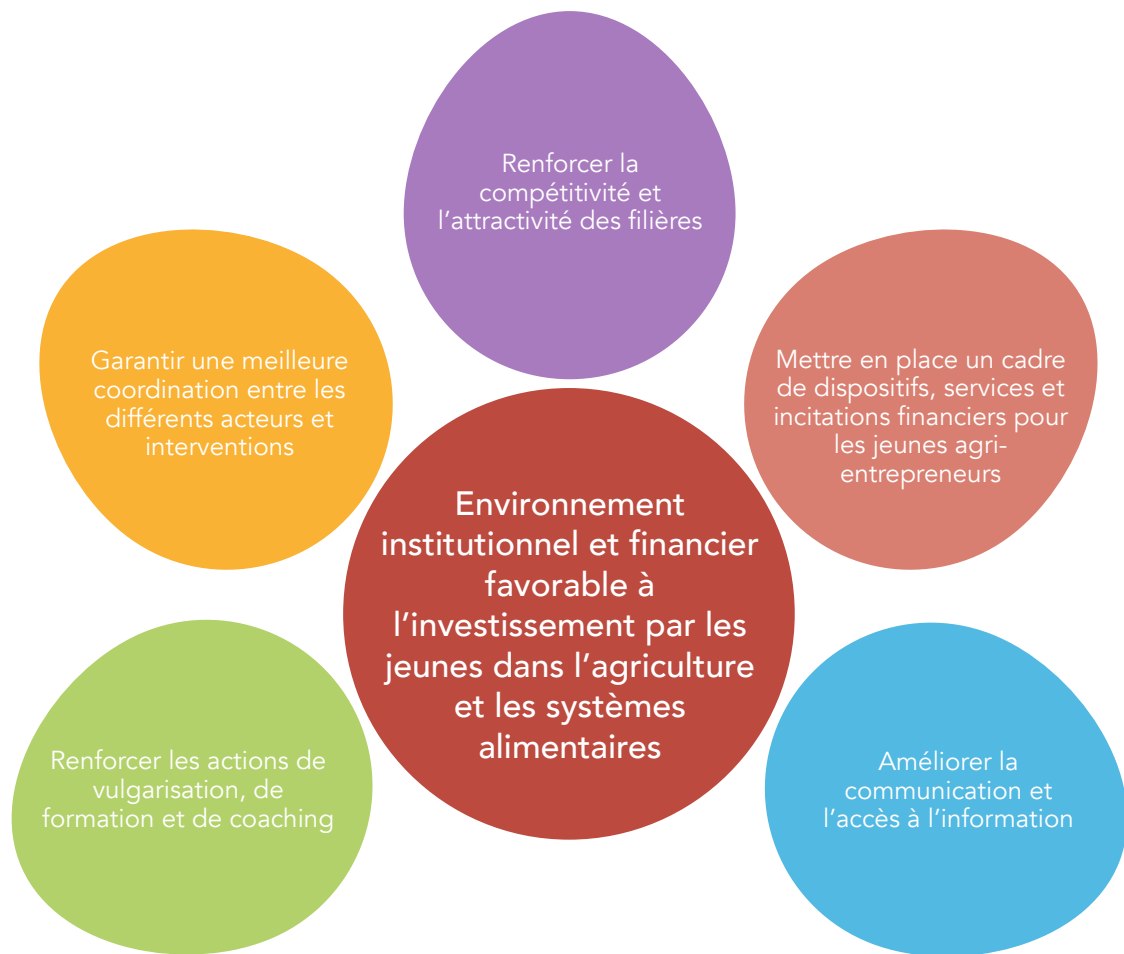
Des efforts concertés et substantiels s'imposent ainsi pour stimuler des investissements permettant de dynamiser les secteurs agricole et agroalimentaire, et répondre aux attentes des jeunes en leur offrant des opportunités entrepreneuriales et d'emploi. Sur une requête du Ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques, la FAO, le Laboratoire d'Economie Rurale (LER) de l'INRAT et l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) ont élaboré, de façon concertée avec les jeunes, une feuille de route pour promouvoir et pérenniser les investissements des jeunes agri-entrepreneurs. Ce projet a été réalisé en partenariat avec la Haute école spécialisée bernoise et l'appui financier de l'Office fédéral de l'agriculture de la Suisse.

Cette feuille de route a été élaborée, d'une part, à partir des analyses menées par le LER sur le contexte tunisien par rapport aux conditions pour un investissement agricole des jeunes agri-entrepreneurs, et des filières porteuses (huile d'olive et ovin-lait) dans une région particulièrement affectée par le chômage des jeunes, le Nord-Ouest. D'autre part, elle a été développée et validée à travers deux ateliers multi-acteurs organisés à Tunis en octobre 2019 et février 2020, qui ont vu la participation de jeunes agri-entrepreneurs, de responsables des organisations professionnelles, des cadres de l'administration et des acteurs engagés dans l'investissement agricole.

Ce document d'orientation résume les principaux défis identifiés et les solutions qui ont été validées par les parties prenantes tunisiennes.

MESSAGES CLEFS

- L'investissement par et pour les jeunes, qui sont des vecteurs de changement, contribue au développement durable des territoires ruraux.
- Attirer les jeunes, vers un secteur aussi stratégique que l'agriculture, constitue une véritable opportunité qui nécessite une communication adaptée, innovante, et au niveau des attentes des jeunes.
- Il est important de mettre en place des politiques, incitations, fonds et partenariats permettant aux jeunes d'accéder plus facilement aux moyens de financement, y compris les mécanismes innovants.
- Le renforcement de la compétitivité et l'attractivité des filières agroalimentaires pourrait se baser sur la qualité, notamment la qualité territoriale.
- La coordination entre les différents acteurs publics et privés permet d'offrir un paquet d'incitations et de services cohérent, en évitant les doublons et les efforts éparpillés.
- La mise en réseau des jeunes agri-entrepreneurs est nécessaire pour leur permettre d'accéder plus facilement aux incitations, financements, marchés et à l'information.
- L'apparition d'une nouvelle génération d'agri-entrepreneurs non formés, nécessite un accompagnement par le coaching dans les différentes dimensions de création d'entreprises agricoles.
- La proposition de formations adaptées aux jeunes agri-entrepreneurs et au contexte du secteur agricole renforce leurs capacités et consolide leur contribution au développement des territoires.
- Afin d'adapter les outils de diffusion de l'information avec les attentes des jeunes, il est nécessaire de digitaliser l'information et de la diffuser sur le Web.



Encourager la traçabilité et l'émergence d'une rente de qualité territoriale

Améliorer la visibilité de la filière des produits labellisés

Encourager les financements participatifs

Garantir une meilleure coordination le long des filières agroalimentaires

Rendre les organisations professionnelles de base plus attractives pour les jeunes

Mettre en place un guichet unique

Garantir un partage équitable et durable de la rente de qualité

Créer des incitations financières ciblant spécifiquement les jeunes agri-entrepreneurs

Mette en place un système de recherche - formation - vulgarisation intégré

Stimuler la mise en place de produits financiers adaptés aux jeunes

De la formation au coaching, une nouvelle approche de vulgarisation

Utilisation des TIC comme opportunité pour relever les défis auxquels font face les jeunes

Inciter les jeunes agri-entrepreneurs à s'organiser et à se mettre en réseaux

Organiser des campagnes d'information sur les incitations à l'investissement

DÉFIS ET RECOMMANDATIONS

1 Mettre en place un cadre de dispositifs, services et incitations financiers pour les jeunes agri-entrepreneurs

La Tunisie dispose d'un cadre d'incitations financières et fiscales assez complet. *La Loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement* prévoit notamment l'octroi de primes à l'investissement variées, promouvant la valeur ajoutée et la compétitivité, ainsi que le développement régional et durable. Par la même occasion, les conditions des prêts fonciers, incitation ciblant spécifiquement les jeunes, ont été révisées, portant la valeur du crédit à 250 000 DT, la période de grâce à 7 ans et réduisant le taux d'intérêt à 3 pour cent, tout en prévoyant également un montant spécifique pour l'aménagement du terrain. En même temps, une infrastructure bancaire solide existe, comprenant à la fois des institutions publiques (Banque nationale agricole - BNA, Banque tunisienne de solidarité - BTS), des banques privées, et des institutions de microfinance.

Cependant, l'absence de produits et incitations financiers adaptés aux jeunes agri-entrepreneurs (exception faite des prêts fonciers), le manque de fonds propres pour l'autofinancement et les garanties limitées dont disposent les jeunes, ainsi que des taux d'intérêt et des frais financiers qui restent élevés, sont autant de facteurs qui limitent leurs capacités d'investir dans leurs exploitations et entreprises. Ainsi, sur l'ensemble des investissements approuvés par l'APIA entre 2011 et 2018, seulement 19,8 pour cent sont lancés par des jeunes de 30 à 40 ans et uniquement 8 pour cent des projets sont initiés par des jeunes de moins de 30 ans¹, alors que 24,6 pour cent de la population tunisienne a entre 15 et 30 ans. Ces chiffres sont encore plus bas pour ces mêmes catégories dans la région du Nord-Ouest. Par ailleurs, même lorsque des institutions comme la BTS ciblent spécifiquement les jeunes diplômés, les jeunes agri-entrepreneurs semblent bénéficier proportionnellement moins de ces services que des jeunes investissant dans d'autres secteurs. Ainsi, durant le premier trimestre de 2019, 45 pour cent des crédits de la BTS ont été octroyés aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, alors que seulement 1 pour cent des crédits a été octroyé à des projets du secteur agricole.

Il est alors crucial de renforcer le régime de dispositifs, services et incitations financiers, en l'orientant davantage vers les besoins des jeunes agri-entrepreneurs à travers les solutions suivantes:

1 Créer des incitations financières ciblant spécifiquement les jeunes agri-entrepreneurs.

Il s'agirait plus particulièrement d'introduire, dans la loi de l'investissement 2016-71, des dispositions spécifiques aux jeunes agri-entrepreneurs (fonds national pour l'investissement des jeunes ; primes spécifiques pour les jeunes promoteurs) avec des périodes de grâce plus longues (7 ans, à l'instar du prêt foncier) et des taux d'autofinancement réduits. Par

¹ Agence de promotion des investissements agricoles - APIA, 2019, Statistiques

ailleurs, ces dispositifs devront être dotés d'un budget suffisant, y compris à travers la mobilisation de fonds grâce à la collaboration avec les organisations intergouvernementales et la coopération bilatérale (FAO, PNUD, OIT, AFD, GIZ, etc.).

2 Stimuler la mise en place de produits financiers adaptés aux jeunes agri-entrepreneurs.

Face au risque que représente l'octroi d'un crédit à un jeune agri-entrepreneur, de nombreuses banques refusent le prêt ou bien l'accordent à des taux élevés. Afin de pallier ce problème, l'Etat devrait idéalement mettre en place un Fonds de garantie qui constituera une mesure de sécurité pour les banques octroyant des prêts aux jeunes investisseurs. En même temps, grâce à la garantie fournie par le Fonds, les banques seraient tenues d'octroyer des prêts avec des périodes de grâce plus longues et d'appliquer des taux d'intérêt en fonction du taux moyen du marché monétaire.

3 Encourager les financements participatifs.

Les financements participatifs (crowdfunding) peuvent permettre aux jeunes d'accéder à des financements pour de nouveaux projets qui ne seraient pas éligibles à des crédits commerciaux. L'APIA, en partenariat avec une banque privée et éventuellement d'autres partenaires, créerait une plateforme en ligne qui permettrait de collecter des fonds auprès des investisseurs pour la mise en œuvre des projets des jeunes agri-entrepreneurs.

2

Renforcer les actions de vulgarisation, de formation et de coaching

La vulgarisation, le conseil agricole, la formation, ainsi que le coaching, jouent un rôle primordial dans l'amélioration de la performance des agriculteurs et donc dans l'accroissement de leurs revenus. Ceci devrait se traduire par une amélioration de l'attractivité du secteur agricole notamment auprès des jeunes. De fait le système de vulgarisation tunisien a subi de profondes mutations qui lui ont permis de s'adapter aux changements du contexte de l'activité agricole notamment par l'implication des organisations professionnelles et des conseillers privés, par l'adoption des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des approches participatives et inclusives, et enfin par l'accompagnement des futurs promoteurs.

Cependant et bien que l'agriculture soit appelée à faire face à des problématiques pressantes (changement climatique, dégradation des ressources naturelles et exacerbation de la concurrence sur les marchés nationaux et internationaux), les moyens alloués au système de vulgarisation sont en réduction, avec des impacts à la fois sur le contenu des programmes et sur l'efficacité du système de vulgarisation notamment envers les jeunes investisseurs.

Pour que le système de vulgarisation joue pleinement son rôle dans l'accompagnement des jeunes agri-entrepreneurs, plusieurs solutions ont été identifiées:

1 De la formation au coaching, une nouvelle approche de vulgarisation à soutenir davantage.

L'apparition d'une nouvelle génération de jeunes investisseurs agricoles sans formation dans le domaine agricole (diplômés universitaires d'horizons différents) et/ou qui ne sont pas des fils d'agriculteurs, démontre l'importance de coaching dans l'accompagnement des porteurs de projets. Cette lacune a rendu la transition de ces jeunes vers un investissement agricole productif et durable plus difficile. En effet, les jeunes agri-entrepreneurs seront beaucoup plus confiants avec un accompagnement personnalisé dans les différentes phases de réalisation de leurs projets.

L'expérience de l'APIA dans l'accompagnement de la mise à niveau des exploitations agricoles sur la base d'un projet présenté par le chef d'exploitation, pourrait être étendue à tous les jeunes porteurs de projets agricoles et agro-alimentaires.

2 Rendre les organisations professionnelles de base plus attractives pour les jeunes.

Les raisons d'adhésion à une organisation professionnelle sont multiples, mais le constat est sans appel: les jeunes agri-entrepreneurs sont peu nombreux à y adhérer. Or l'adhésion permet de rompre l'isolement, de se tenir informé des innovations, de se constituer un réseau afin d'exploiter les opportunités offertes par les nouvelles technologies comme le block chain, avoir accès à des formations, à de l'assistance technique et à des informations. Pour améliorer l'attractivité de ces organisations il faudrait améliorer les services proposés et élaborer une offre rentable pour les organismes comme pour les adhérents. Enfin l'adhésion des jeunes agri-entrepreneurs devraient leur permettre de se regrouper autour d'objectifs communs et de s'organiser comme force de proposition. Un programme d'accompagnement à l'adresse des OP de base est à mettre en place pour en améliorer l'attractivité.

3 Mettre en place un système de recherche-formation-vulgarisation intégré.

Pour les filières à haut potentiel d'investissement, il s'agit d'initier un processus de recherche-formation-vulgarisation intégré et participatif basé sur la mise en place d'une plateforme interactive où les exploitants et jeunes agri-entrepreneurs peuvent s'exprimer librement sur leurs problèmes et proposer les actions prioritaires à mener et échanger sur les solutions innovantes à adopter pour un développement durable des filières agricoles et agro-alimentaires.

De leur côté les instituts et centres de recherche devraient améliorer leur collaboration, par la mise en réseau de leurs chercheurs autour des questions essentielles pour les filières objet de leur recherche et qui recèlent un potentiel d'investissement pour les jeunes.

3 Améliorer la communication et l'accès à l'information

Le paysage de communication et d'information à destination des agriculteurs a beaucoup évolué en Tunisie. Ainsi plusieurs organismes de développement assurent un flux de communication et d'information important vers les jeunes. C'est le cas des offices de développement régional, des centres de formation professionnelle, des services déconcentrés de l'APIA, ou encore des centres d'affaires et des pépinières d'entreprises.

Toutefois, on constate de plus en plus un manque de communication entre les décideurs et les acteurs locaux, y compris les agriculteurs, et des difficultés pour l'accès à l'information de ces derniers ce qui entrave l'adoption des innovations dans les processus de production et l'accès aux sources d'investissement dans le secteur agricole.

Les TIC, avec le nombre important de jeunes diplômés du supérieur qui cherchent à s'installer dans le secteur agricole, peuvent constituer un bon outil pour les services techniques afin d'atteindre cette population cible. Cela permet outre la communication, l'accompagnement tout au long du processus d'installation et de mise en route des projets agricoles à des coûts réduits.

Par conséquent, promouvoir les services de communications et d'information dans le secteur agricole et agro-alimentaire reste primordial et plusieurs solutions peuvent être adaptées dans ce sens.

1 L'utilisation de TIC comme opportunité pour relever les défis auxquels font face les jeunes.

Pour la promotion de l'investissement, une plateforme numérique devrait être créée. Cette plateforme sera multidisciplinaire et multi-acteurs et permettra aux jeunes futurs agri-entrepreneurs de communiquer avec les services techniques des différentes administrations et/ou structures financières (banque, microcrédit, etc.) de la phase de constitution du dossier jusqu'à sa mise en route, sans oublier l'accompagnement technique associé à la production jusqu'à la commercialisation. Cela risque toutefois de se heurter, dans les zones rurales les plus enclavées, à la faible couverture du réseau de l'Internet, ce qui nécessitera la mise à niveau du réseau.

2 Optimiser l'accès à l'information moyennant la mise en place d'un guichet unique.

Le concept de Guichet Unique trouve son importance dans la recherche d'optimisation de la logistique et pour faire face à la dispersion des services d'appui à l'investissement. Il doit être considéré comme une entité qui facilite l'échange de données et qui réunit en un seul endroit tous les services impliqués dans l'appui à la création d'entreprise,

l'accompagnement des promoteurs et la promotion de l'investissement dans le secteur agricole et agro-alimentaire.

Dans le cas du secteur agricole, il s'agit de regrouper les agences étatiques qui participent à la réception et la validation des dossiers (APIA, CRDA, BNA, BTS) dans un même lieu, tels que les Directions régionales de l'APIA, ou au niveau de chaque CRDA et de former le personnel qui y sera rattaché.

Le guichet unique pourrait être associé à une plateforme numérique ce qui faciliterait davantage l'accès à l'information relative à l'investissement dans le secteur agricole.

3 Organiser des campagnes d'information sur les incitations à l'investissement au profit des jeunes.

Face au manque d'information des jeunes sur les incitations auxquelles ils ont droit lors d'un investissement, il serait opportun de mettre en place une campagne de vulgarisation de grande envergure avec des moyens susceptibles de toucher les jeunes, pour les informer sur toutes les aides de l'Etat et les incitations spécifiques pour les jeunes quand elles existent.

4

Garantir une meilleure coordination entre les différents acteurs et interventions

La Tunisie s'est dotée tout au long des dernières années d'un cadre juridique et d'institutions dont le rôle est d'encourager la coordination entre les différents acteurs et de mettre en cohérence les interventions des pouvoirs publics dans le domaine de l'investissement agricole. La loi de l'investissement telle que promulguée en septembre 2016 va dans le même sens. Elle prévoit l'octroi aux projets de sociétés mutuelles de services agricoles et aux projets des groupements de développement, quel que soit le montant de l'investissement, des avantages de projets de la catégorie « A ». L'environnement institutionnel est par ailleurs bien étoffé. On peut citer principalement l'APIA, l'APII, la DGFIOP, et la BNA.

Par ailleurs, une analyse du fonctionnement et des rapports entre les différents acteurs du système agroalimentaire tunisien, et particulièrement des deux filières huile d'olive et ovin-lait dans le Nord-Ouest, a mis en évidence le rôle important des organisations professionnelles (sous leurs différentes formes : associations, coopératives, groupements de développement agricole, etc.) dans la défense des intérêts des producteurs. Cependant, les rapports au sein de ces organisations professionnelles qui sont parfois teintés de conflictualité, de problèmes organisationnels et de gouvernance, sont souvent une entrave aux investissements des jeunes.

De son côté, l'administration tunisienne manque de relais au niveau régional et de synergies non pas uniquement avec les autres institutions publiques mais aussi avec les institutions financières. Elles souffrent enfin d'une bureaucratie qui freine les initiatives d'investissement.

D'un autre côté, la contribution des banques dans le développement du secteur agroalimentaire est d'un grand appui, à travers le financement des projets. Cependant, comme expliqué dans la première section, l'accès aux financements constitue un défi important pour les jeunes agri-entrepreneurs dans leur recherche des financements nécessaires au développement de leurs projets dont les sources d'autofinancement ne permettent pas toujours aux banques de disposer des garanties nécessaires à l'attribution de prêts.

Afin de remédier à ces obstacles, il est alors nécessaire, de renforcer la coordination entre les acteurs et d'améliorer davantage la gouvernance. Pour ce faire les mesures proposées sont les suivantes:

1 Inciter les jeunes agri-entrepreneurs à s'organiser et à se mettre en réseaux.

Alors que le dynamisme et les capacités d'innovation des jeunes sont de plus en plus recherchés, on assiste à leur démobilisation et leur refus des structures traditionnelles. Dans ce contexte et afin de les inclure de manière plus large dans l'économie réelle, il est urgent de réviser le cadre législatif des organisations professionnelles de base afin de leur donner plus d'autonomie et plus de capacités pour la médiation en termes d'accès aux crédits et de fourniture de garanties. De même le cadre juridique pour les sociétés et entreprises agricoles doit être revu et mis à jour. L'orientation des encouragements fiscaux et financiers vers les sociétés au même titre que les organisations professionnelles, plutôt que vers les personnes physiques encouragerait les jeunes agri-entrepreneurs à s'organiser et améliorerait l'action collective dans les filières agroalimentaires.

2 Garantir une meilleure coordination le long des filières agroalimentaires.

En plus de renforcer la collaboration et la synergie entre les différentes institutions publiques en matière de traitement des dossiers d'investissement, il serait pertinent de consolider la synergie entre institutions publiques d'une part et institutions financières, bailleurs de fonds, institutions de recherche et promoteurs privés d'autre part. Cette synergie pourrait rapprocher les agents de l'administration et des institutions financières de la réalité des projets et des difficultés vécues, et aussi permettre aux jeunes entrepreneurs de mieux s'approprier les bonnes pratiques et opportunités identifiées par les instituts de recherche. Le partenariat public-privé pourrait être également l'un des cadres de cette collaboration entre les différents acteurs du secteur agroalimentaire.

5

Renforcer la compétitivité et l'attractivité des filières

Des filières agroalimentaires différentes se distinguent par un haut potentiel pouvant constituer un moteur de développement territorial offrant des produits compétitifs aussi bien sur le marché national qu'étranger. Les filières huile d'olive et ovin-lait dans la région du Nord-Ouest tunisien en constituent deux exemples. En effet, dans ces deux filières, avec l'appui des organismes publics et/ou dans le cadre de projets de coopération internationale, les acteurs ont adopté une démarche qualité pour valoriser leurs produits, améliorer leur compétitivité et donc leur commercialisation et garantir, en outre, un développement territorial durable. Ils ont exploité les spécificités régionales pour proposer des produits typiques, à haute valeur ajoutée. L'huile d'olive de «Téboursouk» qui bénéficie d'une AOC et le fromage de lait de brebis Sicilo-Sarde dont le cahier des charges de l'AOC est finalisé, témoignent du potentiel de ces filières et ne sont que des exemples parmi d'autres du système agroalimentaire tunisien.

Ces filières peuvent être considérées comme potentiellement attractives et à haut potentiel d'investissement et de création d'emploi. Toutefois ce potentiel est contraint par différents problèmes. En effet, la faible visibilité du marché et la volatilité des prix de vente constituent un handicap majeur pour les promoteurs et un risque pour les bailleurs de fonds. La faiblesse des fonds alloués à la promotion de ces produits labellisés sur les marchés internationaux est aussi contraignante. Par ailleurs, pour les produits labellisés, la valeur ajoutée est concentrée généralement en aval, dans les maillons postproduction, d'où une répartition inéquitable de la marge bénéficiaire entre les acteurs tout au long de la chaîne de valeurs.

Afin de remédier à ces problèmes, un ensemble de mesures est suggéré afin d'améliorer la traçabilité de la qualité, de promouvoir la visibilité des produits labellisés et d'assurer un partage équitable de la valeur ajoutée créée tout au long de la filière:

1 Mettre l'accent sur la qualité à travers un système de traçabilité et l'émergence d'une rente de qualité territoriale.

La traçabilité des produits alimentaires, indispensable pour la labellisation des produits (Bio, AOC, IP, etc.) est devenue un enjeu primordial puisqu'elle constitue un instrument basique de garantie de la sécurité alimentaire, et également un outil de conquête de marchés. Cette démarche permettrait de soutenir l'émergence d'une rente de qualité territoriale. Cependant, des problèmes de traçabilité ont été observés. Par conséquent, la veille continue sur les labels de qualité garantissant la provenance des produits et une meilleure traçabilité.

En outre, dans un contexte de concurrence accrue et de différenciation croissante entre produits et régions, un panier de biens combinant des produits agricoles typiques et de haute qualité avec des services dans le cadre d'un projet de développement du territoire, serait un atout pour ce dernier. Plusieurs métiers spécifiques aux territoires pourraient ainsi émerger et constituer des idées de projets pour les jeunes agri-entrepreneurs.

2 Améliorer la visibilité de la filière des produits labellisés.

Pour bien vendre les produits agroalimentaires labellisés, il est nécessaire d'améliorer la visibilité de ces produits par la réservation de stands, à prix réduit, pour les jeunes investisseurs dans les foires nationales et de faciliter leur participation aux foires internationales. Il importe aussi d'exploiter le marketing événementiel pour la promotion de ces produits sur le marché national et régional.

3 Garantir un partage équitable et durable de la rente de qualité.

Pour que l'agriculture puisse redevenir rentable et dégager un surplus pour l'investissement et la reproduction de l'exploitation, une distribution équitable des marges bénéficiaires est nécessaire. Dans ce sens le développement de filières courtes est à encourager puisqu'elles mettent en relation directe les producteurs (ou leurs organisations) avec les consommateurs. L'instauration de contrats de production pourrait être une solution envisageable. Ces contrats permettraient un accès stable et à long terme à des marchés rémunérateurs, un accès à des mécanismes de fixation des prix transparents, ainsi qu'un accès aux nouvelles technologies, à de meilleurs intrants, à une assistance technique et à des facilités de crédit.

LES AUTEURS

Cette note a été rédigée par une équipe constituée du LER/INRAT et de la FAO. Y ont contribué: Mohamed Elloumi, Abdallah Ben Saad, Emna Ouertani et Ahmed Yanguï du LER/INRAT; et Yannick Fiedler et Arbia Labidi de la FAO.

REMERCIEMENTS

Les auteurs voudraient saisir l'occasion de ce document d'orientation pour remercier tous ceux qui ont contribué au processus qui a permis de dégager ces recommandations, notamment les jeunes agri-entrepreneurs, les agriculteurs, les représentants de l'administration et les responsables des organisations professionnelles qui ont pris part aux différentes activités, ainsi que les responsables de la FAO, de l'APIA et de l'INRAT qui n'ont eu de cesse de soutenir l'équipe en charge du projet. Nos remerciements vont particulièrement à Mme Barbara Eiselen de la Haute école spécialisée bernoise, pour sa contribution remarquable à toutes les étapes du projet, à M Ahmed Bougacha de la FAO pour la mise en place de ce partenariat et son appui continu, et à l'Office fédéral de l'agriculture de la Suisse pour son soutien financier. Les auteurs remercient enfin Mme Carolina Saiz pour la mise en page et les éléments graphiques de ce document d'orientation.



Avec le soutien de:



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG

En collaboration avec:



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition
selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO